

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 24 février 2021 à 13 h 20, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Gilles Dufour, directeur général adjoint
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

La séance se tient par visioconférence. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CE-2021-0325 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat pour le soutien technique, l'assistance et le dépannage pour le système de contrôle FOXBORO - Incinérateur de Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 75003) - **AP2021-021** (CT-2521074) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la conclusion du contrat entre la Ville de Québec et *Systèmes Schneider Electric Canada inc.*, pour le soutien technique, l'assistance et le dépannage pour le système de contrôle FOXBORO à l'incinérateur de Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 284 434 \$ (plus TPS et TVQ applicables), du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, conformément à sa proposition du 15 décembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes;

- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant, de signer tous les documents requis pour le soutien technique, l'assistance et le dépannage pour le système de contrôle FOXBORO.

CE-2021-0326 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le transport et le recyclage des résidus verts de l'agglomération de Québec – 2021 à 2023 (Appel d'offres public 74696) - **AP2021-079** (CT-2509018, CT-2509023, CT-2509030) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Récupération Tersol inc.*, des contrats pour le transport et le recyclage des résidus verts de l'agglomération de Québec - 2021 à 2023, du 1^{er} avril 2021 au 30 novembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 74696 et selon les prix soumis de sa soumission du 6 janvier 2021 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : 650 275 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : 610 850 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 3 : 819 825 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

CE-2021-0327 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1388 - **CU2021-023** (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1388;
- 2° l'appropriation d'un montant de 15 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1388. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2021-0328 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial relativement au montant maximal de la subvention*, R.A.V.Q. 1382 - **DE2021-172** (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial relativement au montant maximal de la subvention*, R.A.V.Q. 1382.

CE-2021-0329 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1386 - **IN2021-004** (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1386;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 184 700 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme correspondant à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1386. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2021-0330 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services*, R.A.V.Q. 1370 - **PA2021-023** (Abrogée par CE-2021-0550) (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services*, R.A.V.Q. 1370.

CE-2021-0331 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre sur des sites relevant de la compétence d'agglomération du plan Vision de l'arbre et du projet Canopée pour l'année 2021 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1385 - **PQ2020-027 (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre sur des sites relevant de la compétence d'agglomération du plan Vision de l'arbre et du projet Canopée pour l'année 2021 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1385;
 - 2° l'appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1385. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2021-0332 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1387 - **PV2021-008 (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1387;
 - 2° l'appropriation d'un montant de 1 072 200 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1387. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2021-0333 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Wilfrid-Hamel - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - [TM2021-013](#) (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

1° Sur le boulevard Wilfrid-Hamel, sur le côté nord, les normes suivantes sont prescrites :

« À partir de la limite ouest de l'arrondissement, en direction est, jusqu'à la rue du Curé-Labelle, il est interdit de stationner un véhicule routier »;

2° Sur le boulevard Wilfrid-Hamel, sur le côté sud, les normes suivantes sont prescrites :

« À partir de la limite ouest de l'arrondissement, en direction est, jusqu'à la rue du Curé-Labelle, il est interdit de stationner un véhicule routier ».

CE-2021-0334 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Charest Est – Arrondissement de La Cité-Limoilou - [TM2021-026](#) (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement :

Sur le boulevard Charest Est, sur le côté nord, sur le tronçon compris entre la rue Saint-Anselme et la rue Caron, les normes suivantes sont en vigueur :

« À partir d'une distance de 31 m à l'est de la rue Saint-Anselme, en direction est, sur une distance de 56 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi, à l'exception d'un véhicule muni d'un permis de stationnement de la zone 14 ».

Ces normes sont remplacées par les suivantes :

« À partir d'une distance de 31 m à l'est de la rue Saint-Anselme, en direction est, sur une distance de 6 m, il est interdit de stationner un véhicule routier, à l'exception d'un véhicule officiel »;

« À partir d'une distance de 37 m à l'est de la rue Saint-Anselme, en direction est, sur une distance de 50 m, il est interdit de stationner un véhicule routier au-delà d'une période de 60 minutes, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi, à l'exception d'un véhicule muni d'un permis de stationnement de la zone 14 ».

CE-2021-0335 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur André G. Turcotte (ID. 005068) à titre de directeur adjoint du Service de police - RH2021-121 (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur André G. Turcotte (ID. 005068), à titre de directeur adjoint (D477) du Service de police (poste no 35942), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0336 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Lac-Delage, relative à la fourniture de services en matière de traitement de matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires - PV2021-005 (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Lac-Delage, relative à la fourniture de services en matière de traitement de matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-0337 Adoption du *Règlement sur des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2957 - CU2021-022 (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2957;
- 2° d'approprier un montant de 15 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2957. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2021-0338 Compensation pour le *Fonds réservé aux fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels* – Annulation de l'appel public de propositions no 52505 relatif à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 4 904 060 du cadastre du Québec – Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure du boulevard Neilson, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 904 060 du cadastre du Québec, et vente de cette même partie de lot – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2021-145 (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif autorise la cession par la Ville d'une partie du lot 6 347 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 138 mètres carrés, à titre de compensation, s'il y a lieu, pour le *Fonds réservé aux fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels*.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'annuler l'appel public de propositions numéro 52505 relatif à la vente d'un immeuble situé en bordure du boulevard Neilson, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 904 060 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble sis en bordure du boulevard Neilson, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 904 060 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1 140,60 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 3° de vendre un immeuble en bordure du boulevard Neilson, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 904 060 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1 140,60 mètres carrés, à *Terrain Dev immobilier inc.*, pour une somme de 460 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire.

CE-2021-0339 Annulation de l'appel public de propositions VQ-48731 relatif à la vente d'un immeuble sis au 188 à 192, rue Racine, connu et désigné comme étant le lot 4 787 611 du cadastre du Québec – Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé à l'intersection du boulevard Valcartier et de la rue Racine, connu et désigné comme étant le lot 4 787 611 du cadastre du Québec, et vente de ce même lot – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - **DE2021-158 (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'annuler l'appel public de propositions VQ-48731 relatif à la vente d'un immeuble situé à l'intersection du boulevard Valcartier et de la rue Racine, connu et désigné comme étant le lot 4 787 611 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et de rejeter la proposition reçue lors de l'ouverture de l'appel public de propositions;

- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé à l'intersection du boulevard Valcartier et de la rue Racine, connu et désigné comme étant le lot 4 787 611 du même cadastre, d'une superficie de 1 330 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
 - 3° de vendre un immeuble situé à l'intersection du boulevard Valcartier et de la rue Racine, connu et désigné comme étant le lot 4 787 611 du même cadastre, d'une superficie de 1 330 mètres carrés, à *Habitation canadienne inc.* et/ou *Gestion Patrick Thériault inc.*, pour une somme de 333 000 \$ plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire.
-

CE-2021-0340 **Abrogation de la résolution CV-2019-0756 – Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 553, avenue Royale, connu et désigné comme étant le lot 1 474 570 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2021-183 (CT-2441374) — (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'abroger la résolution CV-2019-0756 du 16 septembre 2019;
 - 2° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 553, avenue Royale, connu et désigné comme étant le lot 1 474 570 du même cadastre, d'une superficie de 16 050,7 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de *Boulangerie Canada Bread, limitée / Canada Bread Company, Limited*, pour une somme de 500 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et, plus spécifiquement, aux conditions prévues aux articles 3 et 9;
 - 3° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment industriel et de ses dépendances.
-

CE-2021-0341 **Adoption du Règlement sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2955 - IN2021-005 (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2955*;
 - 2° d'approprier un montant de 13 507 500 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme correspondant à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2955. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2021-0342 *Convention entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet Amélioration du drainage par des ouvrages d'infiltration dans le secteur résidentiel des Eaux-Fraîches - PA2021-022 (Ra-2254)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de modifier la fiche PIQ 42001 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service de l'ingénierie d'un montant de 457 500 \$;
 - 2° d'autoriser la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 457 500 \$, pour le projet *Amélioration du drainage par des ouvrages d'infiltration dans le secteur résidentiel des Eaux-Fraîches*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
 - 3° d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer cette même convention.
-

CE-2021-0343 *Adoption du Règlement sur des travaux de réfection et d'optimisation des infrastructures des dépôts de neige usée et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2933. - VC2021-001 (Ra-2254)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection et d'optimisation des infrastructures des dépôts de neige usée et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2933*;
 - 2° d'approprier un montant de 600 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2933. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2021-0344 *Paiement de la cotisation pour l'année 2021 à l'Union des municipalités du Québec - DG2021-007 (CT-2526862) — (Ra-2254)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2021 à l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ), au montant de 327 917,49 \$ (plus les taxes applicables), couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

CE-2021-0345 Ouverture de différentes rues situées dans l'arrondissement des Rivières - AJ2021-002 (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif ordonne l'ouverture de différentes rues, situées dans l'arrondissement des Rivières, sur les lots suivants, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin qu'elles deviennent publiques :

- le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Flaubert situés sur le lot 6 255 446;
 - la rue Siméon-Drolet située sur le lot 6 253 217;
 - la rue Armand-Viau Nord située sur le lot 6 319 475.
-

CE-2021-0346 Ouverture de différentes rues situées dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - AJ2021-004 (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif ordonne l'ouverture de différentes rues, situées dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, sur les lots suivants, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin qu'elles deviennent publiques :

- la rue du Père-Marest située sur les lots 6 348 498 et 6 348 500;
 - la rue Chambalon située sur le lot 6 348 498;
 - l'avenue Holland et l'avenue James-LeMoine situées sur le lot 6 305 737;
 - la route de l'Église située sur le lot 6 325 652;
 - la rue Onésime-Gagnon située sur le lot 2 073 648;
 - la rue Lechasseur située sur le lot 6 375 902.
-

CE-2021-0347 Renouvellement du contrat pour des travaux d'inspection et d'entretien mécanique et électrique sur équipements de levage - Points de services et usines du Service du traitement des eaux - Lot 2 (Appel d'offres public 53558) - AP2021-068 (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif renouvelle le contrat, adjugé à *Five Services inc.*, relatif à des travaux d'inspection et d'entretien mécanique et électrique sur équipements de levage - Points de services et usines du Service du traitement des eaux - Lot 2, du 2 mai 2021 au 1^{er} mai 2022, conformément à la demande publique de soumissions 53558 et aux prix unitaires de sa soumission du 9 avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

CE-2021-0348 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le service de location de systèmes d'impression numérique multifonctionnels (Appel d'offres public 50663) - AP2021-070 (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire estimée à 215 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Conex Business Systems inc. (Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.)*, en vertu de la résolution CA-2017-0359 du 4 octobre 2017, pour le service de location de systèmes d'impression numérique multifonctionnels, pour une période de 60 mois, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

CE-2021-0349 Avis de modification numéro 1 relatif au renouvellement du contrat pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Arrondissement de La Cité-Limoilou - Lot 1 (Appel d'offres public 52306) - AP2021-073 (CT-2519443) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 56 953,54 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au renouvellement du contrat adjugé à *Paradis Aménagement Urbain inc.*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Arrondissement de La Cité-Limoilou - Lot 1, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0350 Avis de modification numéro 5 relatif au contrat pour le Centre de biométhanisation de la matière organique - Lot C-4005 - Enveloppe extérieure et finition intérieure - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 61356) - AP2021-075 (CT-2518131) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 59 597,84 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Les Constructions Béland et Lapointe inc.*, en vertu de la résolution CE-2020-0341 du 19 février 2020, pour le Centre de biométhanisation de la matière organique (CBMO) - Lot C-4005 - Enveloppe extérieure et finition intérieure - Arrondissement de La Cité-Limoilou, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0351 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels en ingénierie spécialités génie civil, structure et électricité et en architecture de paysage - Aménagement d'une surface de baseball synthétique - Parc Henri-Casault (2018-083) - Arrondissement de Charlesbourg (Appel d'offres public 61182) - AP2021-078 (CT-2523135) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 55 565 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Expertise Sports Design LG inc.*, en vertu de la résolution CE-2020-0214 du 5 février 2020, pour des services professionnels en ingénierie spécialités génie civil, structure et électricité et en architecture de paysage - Aménagement d'une surface de baseball synthétique - Parc Henri-Casault (2018-083) - Arrondissement de Charlesbourg, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0352 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour divers projets en TI - Lot 2 - Conseillers en architecture (Appel d'offres public 60824) - AP2021-084 (CT-2523210) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Lévio Conseils inc.*, le contrat de services professionnels pour divers projets en TI - Lot 2 - Conseillers en architecture, pour une somme de 150 400 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 60824 et à sa soumission du 3 juin 2019.

CE-2021-0353 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels - Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec - Vérificateur du processus de sélection (Appel d'offres public 73254) - AP2021-085 (CT-2522586) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 100 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *CIM Conseil en immobilisation et management*, en vertu de la résolution CE-2020-0687 du 15 avril 2020, pour des services professionnels - Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec - Vérificateur du processus de sélection, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0354 Avis de modification numéro 7 relatif au contrat de services professionnels - Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec - Prestation de services de génie-conseil et d'architecture (Appel d'offres public 60884) - AP2021-086 (CT-2521319) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 210 096 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat, adjugé au

consortium *Équipe Tram-Innov* constitué de *WSP Canada inc.* / *CIMA+ s.e.n.c.* / *HATCH ltée* / *St-Gelais Montminy & Associés Architectes S.E.N.C.R.L.* / *DAOUST LESTAGE inc.*, en vertu de la résolution CE-2019-1484 du 18 juillet 2019, pour des services professionnels - *Réseau structurant de transport en commun* de la Ville de Québec - Prestation de services de génie-conseil et d'architecture, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 7 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0355 Adjudication d'un contrat pour le *Centre de récupération de la matière organique* - Lot C-4002 - Fourniture et installation - Cabine de tri - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 74530) - **AP2021-095** (CT-2502121) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Mécart inc.*, le contrat pour le *Centre de récupération de la matière organique* (CRMO) - Lot C-4002 - Fourniture et installation - Cabine de tri - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 184 500 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74530 et à sa soumission du 28 janvier 2021.

CE-2021-0356 Avis de modification numéro 5 relatif au contrat pour le *Centre de glaces* - Lot 11 - Maçonnerie (BAT 2016-251) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Appel d'offres public 53037) - **AP2021-096** (CT-2523996) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 25 110 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Maçonnerie Innovatech inc.*, en vertu de la résolution CE-2019-0515 du 20 mars 2019, pour le *Centre de glaces* - Lot 11 - Maçonnerie (BAT 2016-251) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0357 Adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie - Plans et devis définitifs et surveillance pour le remplacement de la vanne du barrage Samson (POA187369) - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 74622) - **AP2021-097** (CT-2525213) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *Stantec Experts-conseils ltée*, le contrat de services professionnels en ingénierie - Plans et devis définitifs et surveillance pour le remplacement de la vanne du barrage Samson (POA187369) - Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 1 497 435,20 \$ (plus TPS et TVQ

applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74622 et à sa soumission du 12 janvier 2021;

- 2° autorise *Stantec Experts-conseils ltée*, par son responsable de projet, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

CE-2021-0358 Renouvellement du contrat pour la fourniture de bacs roulants de récupération de 360 litres (Appel d'offres public 51327) - AP2021-105 (CT-2524115) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif renouvelle le contrat adjudgé à *IPL inc.*, pour la fourniture de bacs roulants de récupération de 360 litres, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, pour une somme estimée de 200 439,36 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 51327 et au prix unitaire de sa soumission du 15 décembre 2017.

CE-2021-0359 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déplacement d'un massif d'*Hydro-Québec* sur la 1^{re} Avenue (sous le pont du CN) (PUP200532) (Appel d'offres public 74280) - AP2021-107 (CT-2524947) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 50 022,65 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Charles-Auguste Fortier inc.*, en vertu de la résolution CE-2020-1818 du 21 octobre 2020, pour le déplacement d'un massif d'*Hydro-Québec* sur la 1^{re} Avenue (sous le pont du CN) (PUP200532), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0360 Avis de modification numéro 3 relatif au contrat pour la réhabilitation environnementale - Lot 1 570 754 du cadastre du Québec - 1252, chemin de la Canardière et 1235, boulevard Montmorency (Appel d'offres public 61483) - AP2021-109 (CT-2525120) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 1 608 043,82 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat, adjudgé à *Charles-Auguste Fortier inc.*, en vertu de la résolution CE-2019-2095 du 22 novembre 2019, pour la réhabilitation environnementale - Lot 1 570 754 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec - 1252, chemin de la Canardière et 1235, boulevard Montmorency, selon des

conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0361 Avis de modification numéro 3 relatif au renouvellement du contrat pour des travaux à tarif horaire - Réparation du réseau d'aqueduc et d'égout (PSO190164) (Appel d'offres public 53584) - AP2021-111 (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire estimée à 80 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au renouvellement du contrat adjugé à *Gosselin Tremblay Excavation inc.*, en vertu de la résolution CE-2020-0558 du 25 mars 2020, pour des travaux à tarif horaire - Réparation du réseau d'aqueduc et d'égout (PSO190164), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0362 Renouvellement du contrat pour le pompage et le nettoyage des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable (Appel d'offres public 53265) - AP2021-112 (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif renouvelle le contrat adjugé à *Sancovac 2000 inc.*, pour le pompage et le nettoyage des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de l'eau potable, du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022, conformément à la demande publique de soumissions 53265 et aux prix unitaires de sa soumission du 25 janvier 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

CE-2021-0363 Renouvellement du contrat pour l'acquisition de camions légers et fourgons à long terme (Appel d'offres public 51886) - AP2021-114 (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif renouvelle le contrat adjugé à *Lévis Ford*, relatif à l'acquisition de camions légers et fourgons à long terme, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 51886 et aux prix unitaires de sa soumission du 11 mai 2018.

CE-2021-0364 Subventions à plusieurs organismes culturels professionnels, dont une somme dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville, et une somme à même le budget de fonctionnement du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales - CU2021-013 (CT-2524089) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif verse des subventions totalisant une somme maximale de 87 150 \$ à plusieurs organismes culturels professionnels, dont une somme de 85 150 \$ dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC/Ville, et une somme de 2 000 \$ à même le budget de fonctionnement du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, selon la répartition prévue aux annexes jointes au sommaire décisionnel.

CE-2021-0365 Contribution annuelle 2021 de la Ville de Québec à l'Association internationale des maires francophones - CU2021-018 (CT-CU2021-018) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le paiement d'un montant de 5 000 euros (au taux du jour en date du paiement) à l'Association internationale des maires francophones (AIMF), à titre de contribution pour l'année 2021.

CE-2021-0366 Prise d'acte du rapport des transactions du Fonds région et ruralité effectuées par le Service du développement économique et des grands projets, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 - DE2021-026 (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du rapport des transactions du Fonds région et ruralité (FRR) effectuées par le Service du développement économique et des grands projets, couvrant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020.

CE-2021-0367 Approbation du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 10 février 2021

Il est résolu que le comité exécutif approuve le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 10 février 2021, tel que rédigé.

CE-2021-0368 **Mesure disciplinaire à l'endroit d'un employé manuel du Service du traitement des eaux - RH2021-041 (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le rapport disciplinaire numéro RH2020-041 concernant la suspension sans solde de cinq journées de travail d'un employé manuel du Service du traitement des eaux;
 - 2° demande au directeur du Service du traitement des eaux de transmettre une lettre à l'employé mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.
-

CE-2021-0369 **Mesure disciplinaire à l'endroit d'un employé manuel de l'entretien des voies de circulation sous la responsabilité de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - RH2021-077 (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le rapport disciplinaire numéro RH2021-077 concernant la suspension sans solde de trois mois de travail d'un employé manuel de l'entretien des voies de circulation sous la responsabilité de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;
 - 2° demande à la directrice de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge de transmettre une lettre à l'employé mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.
-

CE-2021-0370 **Nomination de monsieur Éric Léveillé (ID. 081627), en qualité d'employé permanent, à l'emploi de directeur de la Section de la collecte des matières résidentielles à la Division de la gestion des matières résiduelles de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de la gestion des matières résiduelles et de l'entretien des voies de circulation - RH2021-093 (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif nomme monsieur Éric Léveillé (ID. 081627) en qualité d'employé permanent, à l'emploi de directeur de la Section de la collecte des matières résidentielles à la Division de la gestion des matières résiduelles de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de la gestion des matières résiduelles et de l'entretien des voies de circulation, avec effet le 7 février 2021.

CE-2021-0371 Création d'un poste de chef d'équipe - ingénieur, classe 7, à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des voies de circulation de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles et promotion de monsieur Simon April (ID. 121888) - **RH2021-094** (CT-RH2021-094) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de chef d'équipe - ingénieur (P564), classe 7 (poste no 47744) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec*, à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des voies de circulation de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles;
- 2° promeuve monsieur Simon April (ID. 121888), employé permanent, à l'emploi de chef d'équipe - ingénieur (P564), classe 7 (poste no 47744), à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des voies de circulation de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-0372 Création d'un poste de chauffeur niveau 1, classe 4, remplacement de monsieur Alain Fleury (ID. 004410) et abolition d'un poste d'opérateur niveau 1, classe 8, à la Section des opérations de l'entretien préventif des réseaux de la Division de l'entretien préventif et entretien des réseaux principaux des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsables de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout - **RH2021-097** (RH2021-097) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de chauffeur niveau 1 (M029), classe 4 (poste no 47754) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec Section locale 1638* (SCFP), à la Section des opérations de l'entretien préventif des réseaux de la Division de l'entretien préventif et entretien des réseaux principaux des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsables de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- 2° remplace monsieur Alain Fleury (ID. 004410), employé permanent, à l'emploi de chauffeur niveau 1, classe 4 (poste 47754), à la Section des opérations de l'entretien préventif des réseaux de la Division de l'entretien préventif et entretien des réseaux principaux des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsables de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel;
- 3° abolisse le poste d'opérateur niveau 1 (M051), classe 8 (poste no 43925), de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la*

Ville de Québec Section locale 1638 (SCFP), à la Section des opérations de l'entretien préventif des réseaux de la Division de l'entretien préventif et entretien des réseaux principaux des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsables de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout.

CE-2021-0373 Création d'un poste de technicien en génie civil, classe 6, à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout de la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout et déplacement de monsieur Jean-Philippe Gingras (ID. 028431) - **RH2021-099** (CT-RH2020-099) — (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de technicien en génie civil (F707), classe 6 (poste no 47745) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec* (FISA), à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout de la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout;
 - 2° transfère monsieur Jean-Philippe Gingras (ID. 028431), employé permanent, de son poste de technicien en génie civil (F707), classe 6 (poste no 42527), au poste de technicien en génie civil (F707), classe 6 (poste no 47745), à la Section de la planification et du soutien de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout de la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2021-0374 Nomination de madame Émilie Gagnon (ID. 176646) en qualité d'employée permanente, à l'emploi de directrice de la Division de la formation et du développement organisationnel du Service des ressources humaines - **RH2021-104** (Ra-2254)

Il est résolu que le comité exécutif nomme madame Émilie Gagnon (ID. 176646) en qualité d'employée permanente, à l'emploi de directrice de la Division de la formation et du développement organisationnel du Service des ressources humaines, avec effet à compter du 14 mars 2021.

CE-2021-0375 **Modification d'un poste de commis spécialisé en un poste de technicien aux acquisitions - Quartier-maître sécurité publique et projets spéciaux à la Division du quartier-maître - sécurité publique et projets spéciaux du Service de protection contre l'incendie et promotion de monsieur Jean-François-A Fortin (ID. 028214) - RH2021-106 (CT-RH2021-106) — (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie le poste de commis spécialisé, classe 4 (poste no 43511), en un poste de technicien aux acquisitions - Quartier-maître sécurité publique et projets spéciaux (F743), classe 6 (poste no 47756) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, à la Division du quartier-maître - sécurité publique et projets spéciaux du Service de protection contre l'incendie;
- 2° promeuve monsieur Jean-François-A Fortin (ID. 028214), employé permanent, à l'emploi de technicien aux acquisitions - Quartier-maître sécurité publique et projets (F743), classe 6 (poste no 47756), à la Division du quartier-maître - sécurité publique et projets spéciaux du Service de protection contre l'incendie, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-0376 **Modification de la résolution CE-2021-0093 relative à la promotion de madame Chantal Bolduc (ID. 023486) à l'emploi de directrice de la Division de la tenue à jour des rôles d'évaluation du Service de l'évaluation - RH2021-107 (Modifie CE-2021-0093) (CT-RH2021-107) — (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif modifie la résolution CE-2021-0093 du 20 janvier 2021 relative à la promotion de madame Chantal Bolduc (ID. 023486) à l'emploi de directrice de la Division de la tenue à jour des rôles d'évaluation du Service de l'évaluation, en modifiant le traitement rétroactivement au 24 janvier 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-0377 **Mesure disciplinaire à l'endroit d'un employé du Service du traitement des eaux - RH2021-108 (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le rapport disciplinaire numéro RH2021-108 concernant la suspension sans solde de deux journées de travail d'un employé du Service du traitement des eaux;
- 2° demande au directeur du Service du traitement des eaux de transmettre une lettre à l'employé mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de

la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.

CE-2021-0378 **Modification de la résolution CE-2020-0111 relative à la nomination de madame Christine Saint-Pierre (ID. 175246) à l'emploi de directrice de la Division du développement communautaire et social du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire - RH2021-111 (Modifie CE-2020-0111) (CT-RH2021-111) — (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif modifie la résolution CE-2020-0111 du 22 janvier 2020 relative à la nomination de madame Christine Saint-Pierre (ID. 175246) à l'emploi de directrice de la Division du développement communautaire et social du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, en ajustant le crédit de vacances accordé rétroactivement au 29 janvier 2020, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-0379 **Nomination de madame Marie-Line Pedneault (ID. 179866) à l'emploi de directrice de la Section eau et environnement à la Division du développement durable du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement - RH2021-113 (CT-RH2020-113) — (Ra-2254)**

Il est résolu que le comité exécutif nomme madame Marie-Line Pedneault (ID. 179866), en qualité d'employée régulière, à l'emploi de directrice de la Section eau et environnement (D590), classe 3 (poste no 47556), à la Division du développement durable du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

La séance est levée à 14 h 03

Régis Labeaume
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/kr